

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2763

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'intersection des avenues de Lattre de Tassigny et Charles de Gaulle et appartenant à la SCI Le Nova**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement des avenues de Lattre de Tassigny et Charles de Gaulle à Bron, d'une parcelle de terrain de 290 mètres carrés environ située à l'intersection desdites voies et dépendant des parcelles cadastrées sous les numéros 815 et 611 de la section B et appartenant à la SCI Le Nova.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ladite société céderait le bien en cause à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 029 0300 024 en date du 29 septembre 2003 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située à l'intersection des avenues de Lattre de Tassigny et Charles de Gaulle à Bron et appartenant à la SCI Le Nova.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0499 individualisée le 26 janvier 2004 pour un montant de 1 400 000 :

. en dépenses, compte 211 200 - fonction 822, en recettes, compte 132 800 - fonction 822 pour ordre exercice 2005,

. en dépenses réelles : au compte 211200, fonction 822 à hauteur de 500 pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,